



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

Courriel : fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Site syndicat national : <http://www.fo-dgfip.fr/>

LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE LOCAL **DU 07 mai 2015**

Monsieur le Président,

La formation professionnelle est liée aux moyens alloués pour sa bonne exécution. Ainsi en 2014, 172 747 euros ont été consommés. En 2015, les crédits notifiés sont de 108 500 euros pour un prévisionnel d'exécution de 175 000 euros.

Les moyens humains sont en diminution, le personnel est utilisé à d'autres tâches.

Le développement de l'e-formation ne satisfait pas les agents qui ne trouvent pas dans ce type de formation les réponses à leurs interrogations. Un interlocuteur et une dynamique de groupe sont des plus pour une meilleure appréhension de nouvelles compétences.

Compte tenu des contraintes de services, il est de plus en plus difficile de trouver des formateurs et d'effectuer les e-formations sur son lieu de travail et son temps de travail.

Plus généralement, pour les prévisions budgétaires 2015, force est de constater le grand écart entre les crédits notifiés et les prévisions d'exécution. Nous sommes encore à la merci d'une hypothétique subvention exceptionnelle pour 2015, à l'image des 560 000 euros providentiels de 2014.

FO-DGFIP constate que les évolutions du budget de la DDFIP22, animées ces dernières années par une volonté théorique de réduire coûte que coûte les crédits, se heurtent à la réalité des besoins des services sur le terrain.

FO-DGFIP rappelle ici, à nouveau, que ces budgets prévisionnels comme les crédits alloués aux dépenses de personnel, résultent directement du pacte d'austérité et s'inscrivent dans le cadre des économies de 50 milliards devant servir à financer des dispositions fiscales favorables aux entreprises dont l'efficacité en matière économique est loin d'être avérée.

FO-DGFIP a constaté que la réception du public pour la campagne IR2015 a commencé dès le 13 avril, très en amont de la date officielle du 27 avril. Comment sera comptabilisée cette réception prématurée des usagers ?

L'accueil du public loin de diminuer malgré les espérances de quelques-uns, conduit pour certains sites à l'élargissement des amplitudes horaires en opposition à la note d'information délivrée pour le présent CTL.

FO-DGFIP ne peut que constater la dégradation constante de la santé des agents liée aux conditions de travail :

congés maladie de courte durée en augmentation de 57 %,
nombre de jours posés sur les CET en augmentation de 20,5 %,
écarts en augmentation de 23 %.

La mobilisation des agents du département lors du mouvement de grève du 09 avril 2015 est symptomatique du mécontentement et du mal-être.

Pour **FO** Il n'y a pas de République sans service public et Il n'y a pas de service public sans agents du service public

FO-DGFIP revendique :

- retrait du pacte de responsabilité,
- l'attribution du budget nécessaire à l'exercice de nos missions
- la reconnaissance des qualifications des agents
- le maintien des plans de qualifications ministériels
- le dégel du point d'indice et la fin du blocage des salaires
- la non application du rapport Pêcheur
- L'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.
- Le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et le maintien des statuts particuliers.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP

